

Être « étranger » en temps de guerre en Rhône-Alpes. Mobilités, refuge, internement et résistance.

Philippe Hanus, historien, communication orale du 31 mai à Thorens-Glières

Entre le milieu des années 1930 et les années 1950, la région Rhône-Alpes a vécu de façon particulièrement intense les bouleversements qui ont affecté la France et l'Europe. Fuyant les dictatures, des exilés allemands, italiens ou espagnols y ont trouvé asile et ont été rejoints, après la capitulation de juin 1940, par des individus persécutés par les lois raciales de Vichy. Les réfugiés politiques n'ont toutefois représenté qu'une partie des immigrants ayant vécu dans la région durant les Années Troubles. Les archives attestent en effet de la présence discrète de travailleurs polonais, suisses ou italiens recrutés dans le bâtiment, l'agriculture et la forêt. Le grand nombre de Transalpins ne surprend pas dans la région, compte tenu de l'ancienneté des traditions migratoires à l'intérieur de l'espace alpin. Elle a permis au fil du temps la constitution d'un milieu d'accueil formé d'anciens immigrants, facilitant l'insertion de leurs successeurs dans les réseaux socio-économiques. On notera aussi l'importance de la main d'œuvre étrangère dans l'industrie hôtelière, dont la clientèle provient également de l'Europe entière. Ceci donne aux stations de villégiature comme Aix-les-Bains, Megève ou Villard-de-Lans les allures de cités cosmopolites pendant toute la période du conflit¹.

Au delà de la seule figure du résistant, on évoquera ici les trajectoires sociales et spatiales de celles et ceux qui, désignés comme « étrangers », n'ont parfois été engagés ni d'un côté ni de l'autre, mais se sont contentés d'ajuster leurs conditions de vie au jour le jour². L'étranger c'est d'abord celui qui n'est pas « du pays ». Au cours du XXe siècle, l'usage du terme évolue cependant : s'il conserve son sens local ou régional, le mot renvoie désormais davantage à un individu que sa nationalité distingue³. Par conséquent, à la conception floue du vocable « étranger », se substitue une perception de plus en plus unifiée de celui-ci comme « non national » dans le courant des années 1930, moment où la France traverse une crise d'« identité nationale ». Sur fond de hausse du chômage qu'accompagne une montée de la xénophobie, les derniers gouvernements de la IIIe République mettent en place une politique migratoire de plus en plus restrictive et procèdent à l'internement des « indésirables »⁴. Il existe néanmoins une différence de nature entre l'exclusion des étrangers en démocratie et les lois discriminatoires de l'Etat français (dénaturalisations, épuration administrative, etc) inféodé au système d'occupation allemand, qui impose ses objectifs de déportation et d'extermination des Juifs⁵.

Exilés de l'intérieur

Le contexte de guerre favorise, à l'intérieur même des frontières de l'Hexagone, d'incessants mouvements de population qui débutent avec l'exode des habitants du Nord. On estime également que quelques 100 000 Mosellans sont contraints au départ entre 1940 et 1943. Plusieurs centaines d'entre eux sont dirigés vers Crest et Romans dans la Drôme. Leur installation suscite des incompréhensions : les exilés de l'intérieur rejoignent parfois des villages moins bien équipés que leur commune d'origine, confortant les clichés qu'ils ont du sud de la France et, à l'inverse, certains hôtes voient dans ces arrivants « des Boches ». A l'automne 1943, débutent les bombardements de Toulon par les Alliés, qui se poursuivent jusqu'au printemps 1944. Sous l'effet de la peur et des évacuations obligatoires, des milliers de femmes et d'enfants s'éparpillent dans le Var et les départements voisins. Certains rejoignent alors le Vercors drômois. Si les exilés sont souvent logés dans des conditions précaires, le traumatisme n'est pas négligeable non plus pour leurs hôtes, qui n'ont parfois que leur propre pénurie à partager.

1 Cf. François Boulet, *Les Alpes françaises 1940-1944, Des montagnes refuges aux montagnes maquis*, Les Presses Franciliennes, Paris, 2008.

2 Cf. Philippe Hanus, Laure Teulières (dir.), *Vercors des mille chemins. Figures de l'étranger en temps de guerre*, Rochechinard, Un comptoir d'éditions, 2013.

3 Cf. Gérard Noiriel, *Réfugiés et sans papiers. La République face au droit d'asile, XIXe-XXe siècle*, Paris, Hachette, 1991.

4 Cf. Pierre Laborie, *L'opinion française sous vichy*, Paris, Seuil, 1990.

5 Cf. Gérard Noiriel, *Les origines républicaines de Vichy*, Paris, Hachette, 1999.

Réfugiés espagnols et Juifs étrangers

Après la prise de Barcelone par les Franquistes, le 26 janvier 1939, ce sont près de 500 000 réfugiés qui entrent en France au plus fort de l'hiver. Passé un temps de réclusion dans les centres de triage du Sud-Ouest, les femmes et les enfants sont évacués vers les départements de l'intérieur, dont l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère et les Savoie. Les femmes accompagnées de leurs jeunes enfants arrivent démunies dans un pays inconnu dont elles ignorent la langue, épuisées par le voyage et les formalités administratives. Certaines sont logées chez les habitants, d'autres dans des immeubles inoccupés, des hôtels ou dans des centres d'accueil. Dans la Drôme on assiste à une forte mobilisation des enseignants, syndicalistes et chrétiens de toutes obédiences au côté des réfugiés, sans occulter un certain ostracisme, inhérent au comportement des individus en temps de crise⁶.

Des Juifs français et étrangers trouvent refuge dans les stations de villégiature bien dotées en infrastructures hôtelières et établissements socio-médicaux – la population locale est habituée de longue date aux villégiateurs. Leur accueil se transforme parfois en action de sauvetage à partir du moment où l'État français met en œuvre sa politique antisémite. Contrevenant aux ordres de la préfecture, des médecins consciencieux utilisent fréquemment l'argument thérapeutique, pour éviter que parents et enfants ne soient menacés. Des « enfants cachés » vont ainsi pouvoir se fondre dans la masse des curistes et bénéficier de la bienveillance de leurs hôtes⁷.

L'internement des « populations nomades » et le déni de mémoire.

Dès septembre 1939, les Tsiganes ne peuvent plus circuler librement dans l'Ouest de la France. Le 6 avril 1940, un décret du Président Paul Lebrun interdit la circulation des « nomades » sur la totalité du territoire métropolitain. Les « nomades » tels qu'ils ont été définis administrativement par la loi coercitive de 1912 doivent se déclarer à la brigade de gendarmerie la plus proche, et vont être astreints à résider pour la durée de la guerre dans une localité prévue par la préfecture dans chaque département. Entre 1939 et 1946, environ 6500 individus désignés comme « nomades » – fichés depuis 1912 et tenus par la loi de faire valider leurs « carnets anthropométriques » – sont internés dans des camps⁸. Dans l'agglomération lyonnaise ils sont internés dans les camps de Vénissieux, du fort du Paillet à Dardilly et, vraisemblablement, dans le fort de Vancia. De nombreux autres lieux d'internement fonctionnent en Ardèche, Drôme, Ain et Isère. Le plus important est celui de Fort Barraux, dans les piémonts du massif de la Chartreuse, entre Grenoble et Chambéry. En juin 1944, sept « nomades », évadés du camp de Saliers (Bouche du Rhône), repris et internés à Fort Barraux, sont déportés au camp de concentration de Buchenwald. En 1946, les Tsiganes seront les derniers internés administratifs (après les collaborateurs) à être libérés. La vie quotidienne dans les camps révèle des conditions de logement et d'hygiène déplorable. Soixante-dix ans après, le drame des Tsiganes français demeure largement occulté. À la disparition matérielle des camps s'ajoute le fait que la société française a longtemps refusé de se préoccuper du vécu de victimes auxquelles personne ne s'identifiait : les Tsiganes ont été ainsi exclus de la mémoire. Leur drame n'a guère laissé de trace sur les monuments ou les stèles du souvenir. Le défaut de mémoire s'y affirme clairement. La majorité des communes préfère l'oubli, maintenant dans l'ombre un aspect peu glorieux de l'histoire locale⁹.

Servir la patrie, s'engager en résistance et rebâtir la France

Requis au titre de la loi sur l'organisation de la main d'œuvre en temps de guerre, des Indochinois sont affectés à des entreprises travaillant pour la Défense nationale et la foresterie dans le Sud-est de la France¹⁰. Plusieurs centaines d'entre eux sont employés dans les forêts du Vercors (Lente, Muzan) en

6 Cf. Vincent Giraudier, Hervé Mauran, Jean Sauvageon, Robert Serre, *Des Indésirables. Les camps d'internement et de travail dans l'Ardèche et la Drôme durant la Seconde Guerre mondiale*, Valence, éd. Peuple Libre, 1999.

7 Cf. Georges Pérec, *W ou le souvenir d'enfance*, Paris, Gallimard, 1975 ; Boris Cyrulnik, *Sauve toi, la vie t'appelle*, Paris, Odile Jacob, 2013.

8 Cf. Emmanuel Filhol, Marie-Christine Hubert, *Les Tsiganes en France : un sort à part (1939-1946)*, Paris, Perrin, 2009.

9 Cf. Emmanuel Filhol, « Il y a soixante-dix ans, le début d'une période noire pour les Tsiganes de France », *Mediapart*, 9 avril, 2010. En ligne : blogs.mediapart.fr

10 Cf. Liêm-Khê Luguern, « Ni civil ni militaire : le travailleur indochinois inconnu de la Seconde Guerre mondiale », *Le Mouvement Social*, 219-220, 2007, pp.185-199.

qualité de manœuvres en 1941 et 1942. Sous alimentés et subissant les rigueurs du climat montagnard, ils y vivent de terribles épreuves.

Autres représentants de la « puissance coloniale » française, 52 tirailleurs dits sénégalais (issus d'une vingtaine de nationalités d'Afrique subsaharienne) retenus prisonniers par l'Occupant dans une caserne lyonnaise, s'évadent le 24 juin 1944. Incorporés au 11^e régiment de cuirassiers, ils forment la section franche des tirailleurs sénégalais du Vercors et participent à la bataille de l'été 1944, puis à la libération de Romans. Moins connus encore que les Sénégalais, on note la présence en Vercors de tirailleurs nord-africains. Ils appartiennent au C 16 de l'escadron Bagnaud en position à la Goule Noire et Valchevrière en juin 1944. Des images du film *Au cœur de l'orage* – accompagnées du commentaire suivant: « nous avions avec nous un Marocain et un Algérien évadés d'un camp de prisonniers » – les montrent en train d'effectuer des exercices de tir¹¹. Un patronyme gravé sur le monument des fusillés de la grotte de la Luire – Abdesselem Ahmed – témoigne de leur sacrifice pour la patrie.

En 1943, le commandement militaire allemand envoie en France des unités où sont intégrés de force des étrangers des pays occupés. Ces troupes auxiliaires sont chargées de la répression des « bandes de terroristes ». On trouve, parmi ceux que l'on appelle couramment les « Mongols », une mosaïque de Russes, Géorgiens, Baltes, Azerbaïdjanais, etc. Les Allemands les choisissent car, indisciplinées et insuffisamment motivées pour combattre les armées régulières, ces soldats peuvent libérer leur agressivité contre les maquis et la population. Les désertions se multiplient néanmoins en 1944, et de nombreux maquis intègrent « leurs Russes », terme générique, repris sans distinction dans la plupart des témoignages¹².

Le rôle important joué par les étrangers dans la Résistance s'explique par le fait qu'un certain nombre d'entre eux avaient déjà acquis une expérience concrète de la lutte armée dans leur pays. C'est notamment le cas des républicains espagnols du groupe Simon – un maquis FTP de la ville minière de La Mure – massacrés au Vercors en juillet 1944. Il en va de même pour certains Italiens, communistes et Juifs allemands qui intégreront les maquis.

À la Libération, d'autres étrangers sont mobilisés pour la reconstruction des villages du Vercors. Quelques 200 prisonniers de guerre allemands affectés aux entreprises du bâtiment, aux exploitations agricoles ou forestières, constituent une part non négligeable de cette main d'œuvre. De nombreux ouvriers Italiens – qui font désormais figure d'« immigrants désirables » auprès des recruteurs français – complètent ces effectifs¹³.

Quelle place pour les étrangers dans les dispositifs mémoriels ?

Lors d'un discours prononcé à La Chapelle-en-Vercors le 12 novembre 2009, le président de la République Nicolas Sarkozy a engagé un « débat sur l'identité nationale ». Célébrant le courage des résistants du Vercors, sans faire la moindre allusion au « sang de l'étranger¹⁴ », le chef de l'État s'est livré à un éloge de la France des terroirs, « un pays où il n'y a pas de place pour la burqa ». Au-delà de l'indignation que ces propos stigmatisant les immigrés et leurs enfants, ont provoqué dans ce haut lieu de la mémoire collective, cet acte symbolique ne témoigne-t-il pas de la difficile reconnaissance publique de la contribution des « étrangers » à la libération de la France ?

11 Jean-Paul Le Chanois, *Au cœur de l'orage*, 1948, 34 '16.

12 Yves Pérotin dans *La vie inimitable*, PUG, Grenoble, 2014, distingue toutefois au camp de Tréminis, des Slovènes et des Bosniaques.

13 Cf. Mino Faïta, *La vie rêvée des Italiens ? Un siècle de présence italienne dans les deux Savoie 1860-1960*, Ed. de l'Astronome, Cervens, 2007, pp. 174-178 ; Yvan Gastaut, Philippe Hanus, « Migrants italiens dans les Alpes françaises après 1945 : une mobilité sous surveillance ? », *La pierre et l'écrit*, 2011/22, p. 183-207.

14 Cf. Stéphane Courtois, Denis Peschanski, Adam Rayski, *Le sang de l'étranger. Les immigrés de la MOI dans la Résistance*, Fayard, Paris, 1989.